

## LE TEXTE DE REFERENCE

*Le "texte de référence" est un instrument dont se dote librement une congrégation. Il n'est pas obligatoire pour l'exercice de la tutelle, mais l'expérience montre qu'il est d'une grande utilité.*

### 1) QU'EST-CE QU'UN TEXTE DE REFERENCE ?

**Une présentation des orientations éducatives de la congrégation, découlant de son charisme. Il permet de définir l'esprit qui caractérise l'ensemble des établissements en lien avec la congrégation.**

Ce n'est pas :

- un texte officiel de la congrégation (écrits du fondateur, texte des constitutions...). Il peut être modifié ou adapté pour correspondre aux besoins de notre époque, en fidélité au charisme.
- un projet éducatif : le projet éducatif est élaboré par l'ensemble de la communauté éducative d'un établissement en fonction de la réalité de cet établissement (cf. statut de l'Enseignement Catholique art. 4).

Il est donc normal que, dans un ensemble d'établissements en lien avec une congrégation, il y ait un unique texte de référence et un projet éducatif par établissement.

### 2) COMMENT UTILISER LE TEXTE DE REFERENCE ?

**. Pour les établissements**, quels qu'ils soient (primaires, secondaires, techniques, à petit ou grand effectif, ruraux ou urbains... ) :

- il permet à la communauté éducative lorsqu'elle élabore ou évalue son projet éducatif de vérifier si celui-ci est dans la ligne de l'esprit de la congrégation (cf. statut de l'Enseignement Catholique Préambule ch. 4 dernier §).
- il est une aide pour le Chef d'Etablissement dans sa mission vis à vis de l'esprit de l'établissement.

**. Pour la tutelle :**

- c'est un élément d'évaluation avant l'approbation d'un projet éducatif.
- il peut servir de base pour la présentation de l'esprit de la congrégation, et pour un échange, au cours d'une visite dans un établissement, ou dans une réunion d'un ensemble de responsables d'établissement
- il est normalement utilisé au cours de l'entretien préliminaire avec un nouveau Chef d'Etablissement, et il est également rappelé dans la lettre de nomination.
- il facilite la reconnaissance par le diocèse de l'inspiration particulière de la congrégation (cf. statut E.C. art 19).

Cette énumération ne se prétend pas exhaustive, mais souligne que le texte de référence doit pouvoir être largement diffusé, et facilement lu.

Il est donc souhaitable qu'il soit bref, clair et "percutant", d'où l'importance de sa rédaction.

.../...

### 3) COMMENT ETABLIR UN TEXTE DE REFERENCE ?

Si la congrégation est, de fondation, à visée éducative, le texte de référence présente, pour notre temps, cette visée.

Si la congrégation est polyvalente, son charisme ne concerne pas explicitement l'éducation. En ce cas le texte de référence, en présentant les grandes lignes du charisme, dégage les orientations éducatives qui en découlent.

Le texte de référence ne pourra être utilisé valablement que s'il est accessible à tous, fidèle à l'esprit de la congrégation et permettant une réflexion sur les orientations éducatives des établissements. C'est pourquoi, toutes les fois que cela est possible, il est opportun qu'il soit rédigé par une équipe composée de religieuses et de laïcs. La réflexion commune aidera à composer un texte à la fois fidèle à l'esprit de la congrégation et parlant pour les membres des communautés éducatives.

Des citations des textes fondateurs et des constitutions de la congrégation, insérées dans le texte ou l'accompagnant, sont généralement très appréciées des laïcs. Elles permettent des échanges qui peuvent être éclairants non seulement pour eux, mais aussi pour la congrégation sur l'actualisation du charisme.

**Le partenariat s'enracine dans cette compréhension et cet enrichissement mutuels.**

**Juin 2010**